

Image not found or type unknown



Révocation d'une donation

Par **Atex**, le **19/01/2013** à **14:35**

Bonjour.

En ce qui concerne la révocation automatique d'une donation pour survenance d'enfant (1995, 2002, 2004) est-elle encore en vigueur en ce qui concerne une donation datant de 1984.

Merci de votre réponse.

Salutations.